



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06/02/2014

Dossier complet le

20/02/14

N° d'enregistrement

F09314P0035

1. Intitulé du projet

Défrichement de 11ha 11 sur la commune de Saint-Rémy de Provence et de 11ha 20 sur la commune d'Eygalières.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
49°	Aménagement Agricoles
51° a)	Défrichement d'une surface de 22ha 31.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de parcelles comprenant principalement des pins d'Alep, des genêts et de la garrigue.

Arrivé le :				
- 6 FEV. 2014				
	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Information
Direction CERVAL				

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est la mise en culture de vignes et d'oliviers biologiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches durant la période de septembre à décembre pour le site n°1 et pour les autres sites de octobre à février.

L'enlèvement des grumes se fera par camion par la Route Départementale n°24.

Les branches, broussailles seront broyées sur place et serviront de compost.

Un apport de terre végétale sera réalisé si nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage.

La phase d'exploitation concerne la culture des vignes et des oliviers.

- Pour les vignes, la phase consiste principalement au passage d'engins pour les vendanges (fin septembre) et pour la coupe des sarments (mi-décembre).

- Pour les oliviers, la phase consiste principalement au passage d'engins pour la cueillette (novembre) et pour la taille des oliviers (avril).

Le reste de l'année, un entretien est réalisé quand cela est nécessaire : couper les gourmands, épareuse, bouilli bordelaise, débougeonner, etc. .

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	22ha 31a
Superficie du Domaine de la Vallongue	402ha 04a 24

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Eygalières
Commune de Saint-Rémy de Provence

Pour les coordonnées, voir en annexe.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 13°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme se compose de la plantation de vigne et d'oliviers biologiques.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voir annexe.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Voir annexe.

Pour le POS de Saint-Rémy de Provence : 23 décembre 2010.

Pour le POS d'Eygalières : 28 juin 2001.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites 1 et 2 sont localisés dans la ZNIEFF de type 1 n°930020173 - PLATEAU DE LA CAUME - CRÊTES DE VALLONGUE - LES CALANS Toutes les zones se situent dans la ZNIEFF de type 2 "Chaîne Alpilles".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Alpilles.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de sismicité : Saint-Rémy de Pce : 1A Eygalières : 1B
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les sites sont dans le site inscrit "Chaîne des Alpilles"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 9 sites du projet de défrichement de la SCI "Mas de La Vallongue" sont tous situés au sein de la ZSC FR9301594 « Les Alpilles» et de la ZPS FR9312013 « Les Alpilles ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de terre végétale provenant d'autres sites.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du bruit sera produit durant la phase des travaux (coupe des arbres, broyage, débroussaillage, labourage, ...), ainsi que durant les périodes de récolte (tracteur) et d'entretien des terres cultivées (taille, débroussaillage, ...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones naturelles (boisée, garrigues, ...) devant des terres agricoles (vignes - oliviers).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Au vue des pièces fournies, des réunions tenues avec le parc naturel régional des Alpilles et de l'évaluation appropriée des incidences jointe, je pense qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire pour le présent projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Réponses aux questions 4.6 et 5.1 Evaluation des incidences natura 2000. Images Aériennes des 2 zones avec couche cadastrale. Plan Cadastral.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à Eygalières

le, 31 janvier 2014

Signature



Réponses aux questions 4.6 et 5.1

Listing des parcelles concernées :

* Commune de Saint-Rémy de Provence :

Section HT = parcelles n° : 65 - 90 - 92 - 94 - 95 - 96 – 217

Section HV = parcelles n° : 104 - 105 – 168

* Commune d'Eygalières :

Section CN = parcelles n° : 57 - 60

Section CO = parcelles n° : 52 - 57 - 78

Section CP = parcelles n° : 50 - 51 - 52 - 69

Zone 1 = Commune de Saint-Rémy de Pce, section HV, parcelles n° 104 – 105 – 168

Zone 2 = Commune de Saint-Rémy de Pce, section HT, parcelle n° 65

Zone 3 = Commune de Saint-Rémy de Pce, section HT, parcelles n° 90 – 95 – 217

Zone 4 = Commune de Saint-Rémy de Pce, section HT, parcelle n° 92

Zone 5 = Commune de Saint-Rémy de Pce, section HT, parcelles n° 94 – 96 et Commune d'Eygalières, section CP, parcelles n° 50 - 51- 52

Zone 6 = Commune d'Eygalières, section CO, parcelle n° 78

Zone 7 = Commune d'Eygalières, section CP, parcelle n° 69

Zone 8 = Commune d'Eygalières, section CO, parcelle n° 52

Zone 9 = Commune d'Eygalières, section CN, parcelles n° 57 – 60 et section CO, parcelle n° 57

4.6 Localisation du projet :

Zone n° 1 : 4° 54' 96'' et 43° 45' 27''

Zone n° 2 : 4° 54' 46.8'' et 43° 45' 25.2''

Zone n° 3 : 4° 54' 43.20'' et 43° 44' 56.4''

Zone n° 4 : 4° 55' 30'' et 43° 45' 7.92''

Zone n° 5 : 4° 55' 12'' et 43° 45'

Zone n° 6 : 4° 55' 12'' et 43° 44' 27.6''

Zone n° 7 : 4° 56' 13.2'' et 43° 45'

Zone n° 8 : 4° 56' 13.2'' et 43° 44' 22.2''

Zone n° 9 : 4° 56' 27.6'' et 43° 44' 6''

5.1 Occupation des sols :

Zone n° 1 :

Usage actuel du sol : ancien verger d'abricotiers (tous morts) et garrigue.

Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 2 :

Usage actuel du sol : garrigue.

Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 3 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep.

Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 4 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep et garrigue.

Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 5 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep et garrigue.

Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

4.6 Localisation du projet :

Zone n° 1 : 4° 54' 96'' et 43° 45' 27''

Zone n° 2 : 4° 54' 46.8'' et 43° 45' 25.2''

Zone n° 3 : 4° 54' 43.20'' et 43° 44' 56.4''

Zone n° 4 : 4° 55' 30'' et 43° 45' 7.92''

Zone n° 5 : 4° 55' 12'' et 43° 45'

Zone n° 6 : 4° 55' 12'' et 43° 44' 27.6''

Zone n° 7 : 4° 56' 13.2'' et 43° 45'

Zone n° 8 : 4° 56' 13.2'' et 43° 44' 22.2''

Zone n° 9 : 4° 56' 27.6'' et 43° 44' 6''

5.1 Occupation des sols :

Zone n° 1 :

Usage actuel du sol : ancien verger d'abricotiers (tous morts) et garrigue.
Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 2 :

Usage actuel du sol : garrigue.
Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 3 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep.
Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 4 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep et garrigue.
Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 5 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep et garrigue.
Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Zone n° 6 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep et garrigue.

Règlement applicable : ND (Zone naturelle protégée)

Zone n° 7 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep, genêts, garrigue et prairie.

Règlement applicable : ND (Zone naturelle protégée)

Zone n° 8 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep, genêts, garrigue et prairie.

Règlement applicable : ND (Zone naturelle protégée)

Zone n° 9 :

Usage actuel du sol : boisement de pins d'Alep, genêts, garrigue et prairie.

Règlement applicable : ND1 (Zone naturelle protégée)

Pour les zones 7, 8 et 9, les pins et les genêts sont en cours de colonisation (refermer) complète des dites zones.

